

AMENDEMENT

N° 000220



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 5 – Formation professionnelle, apprentissage et emploi
Fonctionnement
Chapitre 931 – Formation professionnelle et apprentissage
Sous-fonction 11 – Formation professionnelle
Programme « Qualification par la formation continue »
Action « Programme qualifiant et FOAD »

L'action est abondée de 0,2 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposé des motifs :

Cet amendement permet d'augmenter le nombre de places dévolues aux formations agricoles, tel que le prévoit la délibération CR 111-13 « Alimentation : du champ à l'assiette ».

Le programme « Compétences » pourra ainsi faire l'objet d'un avenant augmentant le nombre d'heures financées par la Région sur des lots stratégiques pour la formation des futurs agriculteurs franciliens. Pourront plus précisément être visées les formations « agro-alimentaire, alimentation, cuisine » (niveau IV), « spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture » et « productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures » (niveau V), préparant notamment au CAPA « horticulture » orientation maraîchage biologique.

La conclusion d'un tel avenant permettra d'augmenter de 30 à 50% le nombre de demandeurs d'emploi formés aux métiers agricoles d'avenir.

Mounir SATOURI